Image not found or type unknown

peine encourue pour faux et usage de faux sur 2 crédits

Par **sergiev**, le **07/02/2011** à **20:42**

Mon ex épouse a souscrit à mon insu deux crédits revolving, l' un à 17% d'intérêt en 06/2000 où elle a imité ma signature en me déclarant emprunteur principal et sur lequel "nous" devons à peu près 2000 euros, et un autre plus récent à plus de 20% où elle a également imité ma signature en me déclarant co emprunteur et sur lequel "nous" devons plus de 4000 euros... Elle a reconnu de façon manuscrite et signée dans un accord pour divorce qu'elle avait souscrit ces deux crédits à mon insu. Quelle peine encourt-elle si je dépose plainte et, si c'est le cas, vaut-il mieux le faire auprès de la gendarmerie ou auprès du Procureur de la République ?... Merci !

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés